



Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 22 février 2018 - N°1

L'an deux mil dix-huit, le 22 février à 21 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : SOURET Lisiane, MOUTURAT Nicolas, TAFANI Gisèle, MICALLEF Florian, CROUZET Patrick, BRES Jean-Marc, BRESSY Armelle, BALAZUT Doriane, Mme DUCARRE Céline, MARTIN Julie, LANGLADE Max, MOUTAFIS Eric, THEOBALD Catherine.

Absent excusé : DUPEYRE Jean-Christophe procuration à Monsieur ROBELET Olivier.

La secrétaire de séance était Monsieur MICALLEF Florian.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation. Il propose :

- Le retrait du point 4 « réintégration de parcelles dans le domaine communal suite à dissolution de l'AFR (Association Foncière de Remembrement).
- Le rajout de deux points : vente du terrain communal sans maître et servitude de passage BOUCHON épouse BRESSY Armelle.

Approuvé à l'unanimité. Pour 15 Abstention : 0 Contre : 0

1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil :

Approuvé à l'unanimité. Pour 15 Abstention : 0 Contre : 0

2- Régie restaurant scolaire

Il convient de modifier la délibération du 29/11/1983 créant la régie de la cantine afin d'offrir aux usagers la possibilité de régler les tickets par carte bancaire.

Voté à l'unanimité

3- Demande de financement pour l'aménagement du city stade et d'un skate park

Des dossiers de demande de subvention vont être déposés auprès de l'état : DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), afin de trouver des financements, pour un montant global de 40 000 00 € HT

Voté à l'unanimité

4- Convention avec le Conseil Départemental pour le déploiement du Très Haut Débit

Le Département du Gard a décidé de réaliser le réseau de télécommunications à Très Haut Débit (THD) WIGARD sur les zones de son territoire qui ne bénéficient pas d'une bonne qualité de desserte, dites « zones blanches ». Montfaucon fait partie de ce déploiement qui est entériné par une convention entre le Département et la commune.

Voté à l'unanimité

5- Retrait de la délibération 73 / 2017 « vente terrain communal sans maître »

Les acquéreurs (Mme MARTIN Julie et M. TOURNIER Frédéric) se sont désistés. Il est proposé de retirer la délibération 73 / 2017.

Voté à l'unanimité

6- Budget Eau et Assainissement

Le budget de l'eau et de l'assainissement est en fonction. Il convient de fixer le montant de la PAC (Participation pour l'Assainissement Collectif). Il est proposé de fixer le montant à 1 000 .00 €, pour tout nouveau raccordement.

Voté à l'unanimité

7- Budget Eau et Assainissement :

À la vue de certaines consommations d'eau très faibles (dus à une relève de compteurs trop « souvent cassés »). Il est proposé de fixer un montant de consommation minimale pour ces cas-là à 25m³ par habitant par foyer et par an.

Voté à l'unanimité

8- CAUE : désignation d'un correspondant :

Les CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) assurent la promotion de la qualité architecturale et interviennent en matière d'urbanisme, d'environnement et de paysages. Le CAUE du Gard souhaite aller plus loin dans cette démarche en associant les communes à travers la désignation d'un correspondant du CAUE. Mme BALAZUT Doriane est proposée en qualité de correspondante du CAUE du Gard.

Voté à la majorité (1 abstention, 14 pour).

9- Nouveau régime indemnitaire RIFSEEP :

La circulaire du 03 juin 2017 expose les modalités du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Un projet a été déposé auprès du comité technique du centre de gestion qui a émis un avis favorable. Il a fallu classer les agents en groupe selon leurs responsabilités, encadrement d'agents.

Ce nouveau régime doit être entériné par délibération

Voté à l'unanimité

10- Don au CCAS de Codolet :

La commune de Codolet a donné 20 tables, 120 chaises, des illuminations de Noël. Il est proposé en contrepartie de verser une subvention au CCAS de Codolet d'un montant de 900.00 €

Voté à l'unanimité

11- Vente terrain communal « sans maître » :

Suite au désistement des acquéreurs, de nouveaux acquéreurs se sont positionnés pour l'achat de ce terrain au prix de 88 000.00 €. Il s'agit de Madame PILLON Amélie et de Monsieur CHALENCON Guillaume.

Voté à l'unanimité

12- Servitude de passage BRESSY et commune

Il est nécessaire d'établir une servitude de passage entre Madame et Monsieur BRESSY et la commune afin de rendre accessible et viabiliser la parcelle « sans maître ».

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur ROBELET Olivier informe le conseil municipal des chantiers solidaires en cours sur la commune : muret chemin de Montlézon, végétalisation de la place de l'Église. Seules la fourniture de matériaux est à la charge de la commune, la main d'œuvre est à la charge de l'agglomération du Gard rhodanien. Dans la même optique, il informe qu'une convention avec la Lycée Sainte Marie de Bagnols sur Cèze a été signée. Les élèves du Lycée réalisent les travaux (par exemple parking de la salle polyvalente) et la commune fournit les matériaux.
Au sujet des travaux sur la place de l'Église Monsieur LANGLADE Max demande à ce qu'il soit porté une attention particulière sur l'imperméabilisation du mur de l'église.

- Monsieur MOUTAFIS demande de quels travaux il était question lors du conseil communautaire du 12 février 2018 évoqués à propos de GEMAPI. Il est précisé que ces ont fait l'objet d'étude par le SMABVGR. Dorénavant c'est le syndicat ABCèze qui reprend à son compte ces travaux dans la limite de leur faisabilité.
- Monsieur MOUTAFIS Éric interpelle Monsieur le Maire sur la suite donnée aux travaux réalisés par le SMEG, Montée du Moulin. Il constate qu'ils ne sont pas achevés. Il est pris note de son observation.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Le secrétaire de séance,
Monsieur MICALLEF Florian



Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier

